

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain

Excusés : Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Laëtitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal).

Absents : Murielle Chenal - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date publication : 1^{er} décembre 2022

N°3 - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE AVEC LA CAF DE LA SAVOIE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La CAF ne renouvelle pas ce type de contrat qu'elle a remplacé par un nouveau dispositif contractuel plus large, la Convention Territoriale Globale (CTG), qui aborde sur un territoire donné, les différentes thématiques dites sociales.

A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire.

Dans ce cadre, la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle s'appuie sur les différents documents de diagnostic élaborés par les différents acteurs institutionnels sur le territoire.

La proposition de CTG des Versants d'Aime pour la période 2023-2026, s'articule autour de cinq objectifs généraux :

1. Garantir la cohérence de l'offre de service petite enfance et enfance ;
2. Accompagner le développement de l'autonomie des jeunes ;
3. Accompagner les familles et faciliter leur parcours de vie ;
4. Faciliter l'accès aux services et aux droits afin de favoriser l'intégration de chacun dans son environnement ;
5. Poursuivre le développement des dynamiques collectives et d'animation de réseaux.

Le projet se décline en un plan de 35 fiches actions, annexées à la convention.

La signature de la CTG permettra à minima de conserver les enveloppes financières dont bénéficiaient la communauté de communes et les associations et collectivités associées (La Plagne Tarentaise, Peisey Nancroix, Espace Associatif Cantonal) dans le cadre du précédent CEJ.

La mise en œuvre financière de la CTG se fera dans le cadre de Conventions d'Objectif et de Financement à intervenir courant 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ;

- **Approuve le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de la Savoie pour la période 2023-2026 ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer la CTG ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financements et toutes pièces nécessaires à leur exécution.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAINC